

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 94.00.572.005.1 DU 6 OCTOBRE 1994

**Compteur d'énergie électrique
à trois éléments moteurs
SCHLUMBERGER INDUSTRIES
modèle A6C2**

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 28 DECEMBRE 1935 RELATIF A LA VERIFICATION DES COMPTEURS D'ENERGIE ELECTRIQUE ET DE L'ARRETE DU 29 DECEMBRE 1954 RELATIF A LA CONSTRUCTION ET A L'APPROBATION DES TYPES DE COMPTEURS D'ENERGIE ELECTRIQUE.

FABRICANT

SCHLUMBERGER INDUSTRIES, Etablissement de Poitiers, 147-155, avenue du 8 Mai 1945, 86000 Poitiers.

OBJET

La présente décision renouvelle la décision d'approbation de modèle n° 85.1.04.714.1.0 du 6 novembre 1985 (1) renouvelant la décision initiale n° 74.1.06.714.1.0 du 30 septembre 1974 (2).

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires sont inchangées à l'exception du numéro d'approbation de modèle qui est remplacé par celui figurant dans le titre de la présente décision.

VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter du 2 septembre 1994.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,

M. GERENTE

(1) Revue de Métrologie, novembre 1985, page 982.

(2) Revue de Métrologie, septembre 1974, page 700.